

# L'EMPREINTE CANADIENNE

Louis Hamann est le correspondant en chef des réseaux anglais et français de la Société Radio-Canada à l'Organisation des Nations Unies (ONU), à New York. Originaire de Montréal, M. Hamann a occupé un certain nombre de postes à la télévision et à la radio. Correspondant aux Nations Unies depuis cinq ans, il est au cœur de l'actualité diplomatique : de la guerre en Iraq à l'enquête sur le programme « pétrole contre nourriture » de l'ONU, en passant par la campagne actuelle en faveur de la réforme des institutions onusiennes.

Je me souviens m'être dit ceci : « Tout cela a quelque chose de typiquement canadien. »

C'était peu avant minuit, à la fin du mois de mars, au terme de plus de six semaines de négociations : les 15 membres du Conseil de sécurité avaient finalement approuvé une résolution déferant à la Cour pénale internationale (CPI) les auteurs présumés de crimes de guerre au Darfour.

Cela avait de quoi surprendre, puisque quelques heures seulement avant la mise aux voix de la résolution, Washington menaçait encore d'exercer son droit de veto.

On devinait là, en filigrane, l'action du Canada et des principaux responsables canadiens : l'« empreinte canadienne », comme se plaît à le dire Paul Heinbecker, ancien ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies.

Dans une suite d'événements « dont seule l'ONU a le secret », les ambassadeurs siégeant au Conseil de sécurité avaient rompu les pourparlers plus tôt dans la soirée pour assister à une réception, dans un restaurant de grillades du centre de Manhattan. À leur retour au siège de l'ONU, pour la mise aux voix de la résolution, il était près de minuit et, par conséquent, trop tard pour que les médias braquent les projecteurs sur cet événement historique, qui venait à peine d'avoir lieu. « C'est dommage », m'avait alors confié après le scrutin un diplomate conscient du rôle des médias. « C'est dommage, parce que c'est un événement extrêmement important, avait-il poursuivi. »

Important, en effet, si l'on considère que ces trois dernières années seulement, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont perdu la vie au Darfour et que plus de 2 millions d'autres ont été contraintes à quitter leur foyer, dans un conflit qui n'est pas sans rappeler le Rwanda, au milieu des années 1990.

Il y a un an, j'ai assisté à une cérémonie, organisée ici à New York, pour commémorer le 10<sup>e</sup> anniversaire du génocide rwandais. Elle était présidée par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, et le ministre rwandais des Affaires étrangères, Charles Murigande, ainsi que par deux Canadiens : le ministre des Affaires étrangères d'alors, Bill Graham, et le général à la retraite Roméo Dallaire, qui en connaît un bout sur les génocides.

À cette occasion, M. Dallaire a rappelé, avec conviction, l'importance de ne jamais oublier la tragédie rwandaise et a fait valoir que la *responsabilité de protéger* était le meilleur moyen d'empêcher qu'un épisode aussi honteux de notre histoire se reproduise. Nouveau concept diplomatique élaboré à l'instigation d'Ottawa, la *responsabilité de protéger* fixe les principes servant à déterminer si la communauté internationale doit agir, et à quel moment le faire, lorsqu'un pays n'a ni la capacité ni la volonté de protéger ses propres citoyens. Si vous parlez à un diplomate canadien, celui-ci évoquera fort probablement ce concept en cours de conversation. En outre, M. Annan a demandé au gouvernement des pays

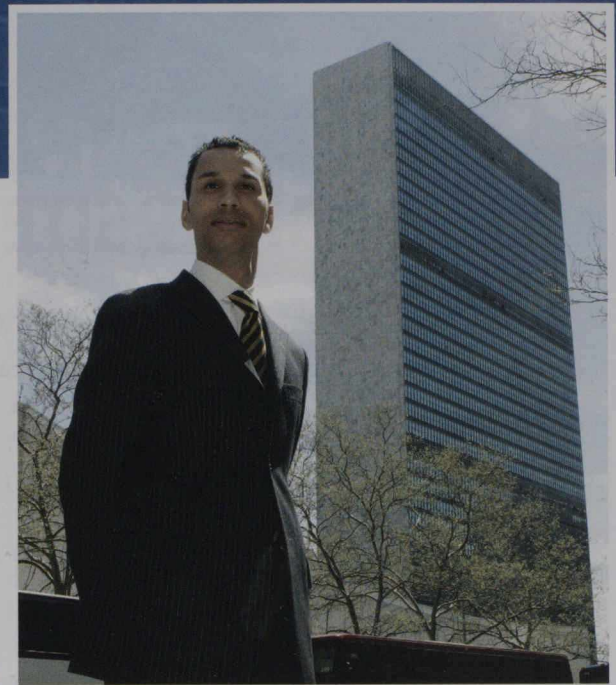


photo : Donald Emmert, Agence France-Presse

membres d'adhérer à ce concept dans le cadre du projet de la réforme de l'ONU.

À l'heure où le monde prend de plus en plus conscience de l'étendue des exactions perpétrées dans l'Ouest du Soudan, c'est encore une fois un Canadien, en l'occurrence la haute commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Louise Arbour, qui, avec le Conseil de sécurité, a demandé que les auteurs présumés de crimes graves au Darfour soient traduits devant la CPI. Alors que je me rendais avec elle jusqu'à un studio, pour réaliser une entrevue, je lui ai demandé si cela était bien réaliste, étant donné la forte opposition de Washington. « Cela n'a rien à voir avec les États-Unis », a-t-elle répondu. « C'est de la population du Darfour dont il s'agit. »

Lorsque j'ai assisté au vote sur la résolution, tard dans la nuit, je n'ai pu m'empêcher de penser à l'« empreinte » canadienne dont avait si souvent parlé l'ambassadeur Heinbecker. En effet, il est difficile de passer sous silence le rôle du Canada dans les efforts déployés pour que justice soit faite au Darfour.

Enfin, lorsque les auteurs présumés de crimes dans le conflit au Darfour seront finalement traduits devant la CPI, l'un des juges — vous l'aurez deviné — sera un Canadien : Philippe Kirsh, qui fut longtemps diplomate avant de présider les travaux de l'instance pénale internationale. 🍁

Le journaliste canadien Louis Hamann au siège de l'ONU : il est difficile de passer sous silence le rôle du Canada dans les efforts déployés pour que justice soit faite au Darfour.